



Licenciement économique

Par **Jarod28**, le **13/10/2014** à **22:53**

Bjr à tous,
Je vous expose mon pb, voilà après 5 ans
D'arrêt, la sécu ma mis en invalidité 1ère
CAT, mais entre tps, ma boîte a été placé
en liquidation judiciaire. J'ai reçu, une lettre
du mandataire, qui stipule la liquidation
Donc licenciement économique. Mais après
plus aucune nouvelle, 3 mois j'ai pas reçu
la lettre de licenciement, la lettre du choix
pour le CSP, et solde de tout compte.
Donc, j'appelle le mandataire, il me dit
qu'il a tout envoyé, a mon ancienne adresse
et que je devais, attendre le retour du courrier
pour me le renvoyer.
Je ne comprend pas, alors qu'au début, j'ai
bien reçu, une lettre du mandataire à la
bonne adresse, pour la mise en liquidation
de la boîte.
Que dois je faire, merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **14/10/2014** à **09:24**

Bonjour,
Signaler un changement d'adresse à son employeur est une obligation pour le salarié.

Il est incompréhensible que cela ne vous soit pas venu à l'esprit.
C'est même, le cas échéant, un motif de refus du maintien de salaire dont vous auriez pu bénéficier pendant quelques temps.
Enfin je suppose que plusieurs pathologies se sont succédées pour aboutir à un tel délai supérieur aux 3 années maximum et déboucher sur une invalidité de première catégorie permettant une activité professionnelle.
Par ailleurs il est étonnant que le mandataire n'ait pas déjà reçu le retour du courrier en question, une correspondance non distribuée (en LR/AR) est retournée immédiatement après le délai de garde, ici on est bien loin des 3 mois.
Vous lui demandez donc de reprendre la procédure immédiatement et en cas de refus, vous devrez saisir le conseil des prudhommes en formation de référé.

Par **Jarod28**, le **14/10/2014** à **11:27**

Merci pour votre réponse
La rectification d'adresse, a été faite y'a 2 ans et
Je ne recevais, tous les mois mon bulletin de salaires,
avant la liquidation à la bonne adresse.
Oui je suis passé d'accident de travail à maladie.
Concernant le mandataire puis je demander des dommages et intérêts pour le retard?

Par **moisse**, le **14/10/2014** à **18:25**

Bonjour,
Quels dommages ?
Vous allez partir dans une guerre contre des moulins, pour espérer recevoir, si votre saisine prospère, quelques euros tandis que le mandataire attendra benoîtement.
Il vaut mieux le mettre en demeure de poursuivre la procédure en lui signalant que vos bulletins de salaire ainsi que sa première notification vous sont bien parvenues, et qu'il en ressort que c'est une erreur dont il est le seul responsable qui a entraîné l'utilisation d'une adresse obsolète.